

NUMÉRO DE L'AUTORISATION	DATE DE LA DÉLIVRANCE DE L'AUTORISATION	DATE D'EXPIRATION DE L'AUTORISATION	TYPE DE L'AUTORISATION	DÉTAIL DE L'AUTORISATION	TITULAIRE DE L'AUTORISATION
2026P001	2026-02-10	2046-02-09	Autorisation de construction ou d'utilisation d'un pipeline	Autorisation d'utilisation d'une conduite émise à Énergie Valéro inc, le 10 février 2026. L'autorisation expire le 9 février 2026. La longueur totale de l'autorisation est de 2 202 m. La pression est d'au plus de 1724 kPa. Le diamètre de la conduite est de 76 cm.	Énergie Valéro inc.
2025P003 (4)	2025-12-22	2045-12-21	Autorisation de construction ou d'utilisation d'un pipeline	Autorisation d'utilisation d'une conduite émise à Énergie Valéro inc, le 22 décembre 2025. L'autorisation expire le 21 décembre 2045. La longueur totale de l'autorisation est de 3 793,62 m. La pression est d'au plus de 3323 kPa. Le diamètre de conduite souterraine est de 45 cm et de conduite hors sol est de 60 cm et 75 cm.	Énergie Valéro inc.
2025P002 (4)	2025-11-20	2045-11-19	Autorisation de construction ou d'utilisation d'une conduite	Autorisation d'utilisation d'une conduite émise à Intragaz, Société en commandite, le 20 novembre 2025. L'autorisation expire le 19 novembre 2045. La longueur totale de l'autorisation est de 5630 m. La pression est d'au plus de 7070 kPa. Le diamètre est d'au plus de 40,64 cm.	Intragaz, Société en commandite
2025P001 (4)	2025-11-20	2045-11-19	Autorisation de construction ou d'utilisation d'une conduite	Autorisation d'utilisation d'une conduite émise à Intragaz, Société en commandite, le 20 novembre 2025. L'autorisation expire le 19 novembre 2045. La longueur totale de l'autorisation est de 5625 m. La pression est d'au plus de 20 690 kPa. Le diamètre est d'au plus de 16,83 cm.	Intragaz, Société en commandite
2022P001 (2)	2022-06-01	2042-05-31	Autorisation de construction ou d'utilisation d'un pipeline	Autorisation de construction ou d'utilisation d'un pipeline émise à Intragaz, société en commandite, le 1 ^{er} juin 2022. L'autorisation expire le 31 mai 2042. La longueur de l'autorisation est le raccordement B001 : 0,05 km, B262 : 0,18 km, B265 : 0,086 km, B278 : 0,6 km, B280 : 0,012 km, B277 : 0,015 km, B281 : 0,083 km, B284 : 0,130 km, B288 : 0,055 km, B291 : 0,025 km, B302 : 0,015 km. La pression est de 1 890 kPa. Le diamètre est de 16,83 cm (6,63"). Lié à la licence 1990BR301.	Intragaz, société en comandite
2021P002 (3)	2021-11-03	2041-11-02	Autorisation d'utilisation d'un pipeline	Autorisation d'utilisation d'un pipeline émise à Suncor Energy Product Partnership, le 3 novembre 2021. L'autorisation expire le 2 novembre 2041. La longueur de l'autorisation est de 11065-24'' (MPL2) = 1.38 km. La pression est de 1551 kPa (225 psig). Le diamètre est de 60.96 cm (24").	Suncor Energy Product Partnership
2021P001 (3)	2021-11-03	2041-11-02	Autorisation d'utilisation d'un pipeline	Autorisation d'utilisation d'un pipeline émise à Suncor Energy Product Partnership, le 3 novembre 2021. L'autorisation expire le 2 novembre 2041. La longueur de l'autorisation est de 19176-20" (HFO) = 1.45 km. La pression est de 4137 kPa (600 psig). Le diamètre est de 50.8 cm (20 pouces).	Suncor Energy Product Partnership
2019P001 (2)	2019-06-21	2039-06-20 (1) 2024-06-20	Autorisation de construction ou d'utilisation d'un pipeline	Autorisation de construction ou d'utilisation d'un pipeline émise à Intragaz, société en commandite, le 21 juin 2019. L'autorisation expire le 20 juin 2024. La longueur de l'autorisation est B302 à B297 (2,1 km), B297 à B306 (0,4 km), B297 à B057 (0,2 km). La pression d'opération maximale de 1 890 kPa. Le diamètre B302 à B297 (21,91 cm), B297 à B306 (16,83 cm), B297 à B057 (11,43 cm). Lié à la licence 1990BR301.	Intragaz, société en commandite
(1) Inscription 2019P001 du 2019-06-21 modifiée le 2021-07-29 : la date d'expiration est le 2039-06-20, car la période de validité d'une autorisation de construction ou d'utilisation d'un pipeline est de 20 ans.					
(2) Le type de l'autorisation doit être considéré comme étant une autorisation de construction ou d'utilisation d'une conduite suivant l'entrée en vigueur le 23 août 2022 de la <i>Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités</i> (L.Q. 2022, chapitre 10).					
(3) Le type de l'autorisation doit être considéré comme étant une autorisation d'utilisation d'une conduite suivant l'entrée en vigueur le 23 août 2022 de la <i>Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités</i> (L.Q. 2022, chapitre 10).					
(4) Le type de l'autorisation doit être considéré comme étant une autorisation d'utilisation d'une conduite suivant l'entrée en vigueur le 23 août 2022 de la <i>Loi sur le stockage de gaz naturel et sur les conduites de gaz naturel et de pétrole</i> (RLRQ, chapitre S-34.1).					